



Section de M'diq • Section de Tétouan • Section de Nador • Section de Paris-IDF • Section de Belgique / Bruxelles
• Commission préparatoire de la section d'Amsterdam / Pays-Bas

Non à l'instrumentalisation de la tragédie des personnes migrantes et demandeuses d'asile au service de politiques migratoires répressives

Les sections de l'Association Marocaine des Droits Humains (AMDH) installées sur les deux rives de la Méditerranée expriment leur inquiétude face à la situation aux points de passage frontaliers des villes occupées de Sebta (Ceuta) et de Melilia (Melilla). Le mois de juillet a été marqué par l'entrée, sans précédent, de plusieurs milliers de ressortissants marocains de toutes catégories (familles entières, jeunes, jeunes filles et mineurs...) vers ces deux villes, dans le cadre d'un mouvement qui s'apparente à un exode collectif depuis plusieurs régions du Maroc en direction de Fnideq et de Beni Ansar.

Inédits par leur ampleur, par le profil des personnes concernées et par le nombre de morts et de disparus, ces afflux s'inscrivent dans des contextes national et régional marqués par :

- L'aggravation de la crise économique et sociale, qui frappe de larges couches de la population marocaine, en particulier les habitant.e.s des provinces limitrophes de Sebta et de Melilia, touchées par la fermeture totale des points de passage frontaliers depuis 2020, sans que l'État ait mis en place d'alternatives à l'économie frontalière dont elles dépendaient.
- L'entrée en vigueur, le 12 juin 2026, du Pacte européen sur la migration et l'asile, qui a entraîné un durcissement des contrôles aux frontières européennes et l'accélération des expulsions de migrant.e.s marocain.e.s vers le Maroc.
- La poursuite de l'instrumentalisation politicienne de la « question migratoire » par le Maroc et l'Espagne, à travers l'alternance entre durcissement et assouplissement du contrôle des frontières, afin d'en tirer des gains politiques, économiques et financiers en exploitant la souffrance de la jeunesse dans un jeu de pressions et de contre-pressions réciproques. Il en a été ainsi en mai 2021 au point de passage de Sebta, puis en mars 2022 à Melilia, avec l'entrée d'un grand nombre de migrant.e.s alors que les relations maroco-espagnoles traversaient une crise ; le massacre commis dans les rangs des migrant.e.s le 24 juin 2022, après l'amélioration de ces mêmes relations, relève de la même logique.

Cette instrumentalisation se confirme dans la crise actuelle, au vu du traitement à deux vitesses réservées par les autorités marocaines et espagnoles aux migrant.e.s de Fnideq et de Beni Ansar.

À Fnideq, les forces de l'ordre des deux pays ne se sont pas mobilisées et ne sont pas intervenues, comme elles l'avaient fait par le passé, pour empêcher des milliers de migrant.e.s d'atteindre Sebta par voie terrestre et maritime : ils y sont parvenus sous les yeux des autorités, sans qu'aucun acte de violence ne soit enregistré.

À Beni Ansar, en revanche, toutes les forces de l'ordre ont été mobilisées en nombre : elles ont pourchassé les jeunes, les ont empêchés d'atteindre les points de passage frontaliers et en ont arrêté des dizaines, y compris par des agents d'autorité et des auxiliaires occasionnels sans qualité d'officier de police judiciaire. Ces opérations ont provoqué des affrontements entre les personnes souhaitant franchir la frontière et les forces de l'ordre, au cours desquels ont été utilisés pierres, balles en caoutchouc et gaz lacrymogènes. Des centaines de personnes sont ensuite parvenues à entrer à Melilia, un grand nombre de jeunes et de mineurs ont été arrêtés et, quelques heures plus tard, commençaient à leur encontre des opérations de refoulement immédiat et collectif, en violation de la procédure d'examen individuel des demandes d'asile et de la récente

décision du Tribunal suprême espagnol interdisant le renvoi immédiat des personnes arrivant par la mer dans ces deux villes.

Les sections de l'AMDH des deux rives présentent leurs condoléances aux familles ayant perdu l'un des leurs durant cette période du fait de politiques migratoires répressives qui portent atteinte au droit à la libre circulation et au droit de solliciter une protection internationale. Fidèles à leur mission de défense des droits des migrant.e.s et des demandeur.euses d'asile, ainsi que de suivi, de documentation et de dénonciation des violations commises à leur encontre, elles expriment :

- Leur condamnation ferme de l'exploitation de la détresse sociale de larges couches de la population marocaine et de l'atteinte à leur droit à la libre circulation et à l'asile dans le cadre des politiques migratoires marocaine et espagnole. Elles dénoncent l'usage épisodique de ces situations comme moyen de pression destiné à obtenir des gains conjoncturels, sans considération pour les drames qu'engendrent de telles politiques (morts, disparus...) et au mépris des engagements pris par ces États en matière de droits des migrant.e.s et des demandeur.euses d'asile, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention de Genève et ses protocoles additionnels, ainsi que la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.
- Leur réprobation des déclarations de responsables espagnols qui imputent aux réseaux de traite des êtres humains l'arrivée d'un tel nombre de migrant.e.s à Sebta et à Melilia, alors qu'il s'agit, dans de nombreux cas, d'initiatives individuelles de personnes qui choisissent de migrer par leurs propres moyens, sans verser de sommes d'argent ni recourir à des réseaux. De telles déclarations ne visent qu'à masquer la réalité des politiques migratoires à l'origine de la situation actuelle, fondées sur l'instrumentalisation politique de la question migratoire et de l'asile, le désengagement des États de leurs obligations de protection, la militarisation des frontières et la primauté accordée à l'approche sécuritaire au détriment d'un traitement fondé sur les droits humains et sur les pactes et traités internationaux pertinents.
- Leur étonnement devant le lien artificiel qu'établissent des cercles de droite hostiles aux droits des migrant.e.s et des demandeur.euses d'asile entre, d'une part, les événements de Sebta et de Melilia et, d'autre part, la décision du Tribunal suprême espagnol relative au renvoi des migrant.e.s arrivé.e.s par la mer ou la campagne de régularisation récemment achevée en Espagne : une tentative de peser sur la justice et de dévaloriser le rôle de la migration dans l'économie et la société espagnoles.
- Leur condamnation des interventions violentes des forces de l'ordre à Beni Ansar, dès les premières tentatives d'approche des frontières de Melilia, ainsi qu'à Fnideq à partir de la soirée du 30 juillet 2026, après que le wali de la sûreté de Tétouan eut affirmé, devant les foules de personnes souhaitant franchir la frontière, que toutes les personnes entrées à Sebta seraient renvoyées, y compris les enfants. Elles exigent l'ouverture d'enquêtes judiciaires dans tous les cas où des membres des forces de l'ordre apparaissent exerçant une violence injustifiée contre des mineurs et des jeunes, ainsi que l'application de sanctions légales à l'encontre de toute personne dont l'implication serait établie.
- Leur dénonciation du silence suspect des autorités marocaines face à ce drame et de l'opacité maintenue sur les données relatives aux morts, aux disparus et aux blessés, qui prive les familles du droit de connaître le sort de leurs proches et aggrave leur souffrance. Elles dénoncent également le black-out imposé par les médias publics, financés par l'argent des contribuables, qui passent ces événements sous silence : ils manquent à leur devoir de garantir le droit à l'information et d'éclairer l'opinion publique, pour se limiter à relayer et à justifier les politiques officielles.
- Leur exigence de l'arrêt des opérations de refoulement immédiat et collectif à l'encontre des migrant.e.s entrés à Melilia et à Sebta, et du respect de la procédure d'examen individuel des demandes d'asile, en application de la récente décision du Tribunal suprême espagnol, dès lors que la majorité de celles et ceux qui ont atteint ces deux villes l'ont fait par voie maritime.
- L'affirmation de la nécessité, pour les autorités marocaines et espagnoles, d'ouvrir des enquêtes indépendantes, urgentes et transparentes sur le nombre élevé de décès enregistrés au point de passage de Sebta au cours des deux derniers jours. Selon des sources médiatiques espagnoles à Sebta, le nombre de victimes s'élèverait à près de 70 morts et pourrait augmenter, au regard des affrontements survenus entre

personnes migrantes et forces de l'ordre et des tensions observées à l'intérieur de la ville. Du côté marocain, des médias locaux font état d'environ 59 décès. Ce silence officiel suscite des inquiétudes quant aux circonstances du drame, à l'établissement des responsabilités juridiques et à la possibilité, pour les familles endeuillées, de connaître le sort de leurs proches et de récupérer leurs dépouilles afin de leur offrir une sépulture digne.

Le 1er août 2026

Association Marocaine des Droits Humains — Section de M'diq

Association Marocaine des Droits Humains — Section de Tétouan

Association Marocaine des Droits Humains — Section de Nador

Association Marocaine des Droits Humains — Section de Paris-IDF

Association Marocaine des Droits Humains — Section de Belgique / Bruxelles

Association Marocaine des Droits Humains — Commission préparatoire de la section d'Amsterdam / Pays-Bas